

MESSAGE AUX UTILISATEURS DU SERVICE DE TAXIBUS

Cher client,

Dans le contexte actuel, le nombre de passagers maximum dans un transport collectif par taxi est de 3.

Nous sollicitons donc votre collaboration pour l'obligation de porter un masque et ce, pour votre protection et dans le respect des autres personnes à bord du véhicule.

Nous portons à votre attention le fait que, même si le client porte un masque, le chauffeur **peut refuser** une personne qui présente des symptômes, tels que la toux ou des difficultés respiratoires, qui pourraient être liés à la Covid-19.

De son côté, le chauffeur a l'obligation d'avoir du désinfectant à main dans son véhicule et de porter un masque. À chaque transport, le chauffeur désinfecte son véhicule pour l'embarquement des prochains passagers.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous remerciant à l'avance de votre compréhension et prenez soin de vous!

Bien à vous,

La Direction de la STSV